

Rouen, le 29 septembre 2021

M. le Maire de Rouen
Hôtel de ville
Place du général de Gaulle
CS 31402
76037 Rouen cedex

Réf : CD/GM/EV/ND/64.1-21
Objet : Droit de préemption

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 20/09/2021 relatif au droit de préemption et après étude de votre projet de délibération et du diagnostic territorial analysant la situation du commerce et de l'artisanat rouennais et des périmètres choisis, la CMA Normandie, délégation territoriale 76 émet un **Avis favorable sans réserve**.

Mes équipes restent disponibles pour tout complément d'information.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Christophe DORÉ
Président 76 – CMA Normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE

Sites de la Seine-Maritime :

135, bd de l'Europe - 76043 Rouen cedex1 · SIRET n° 130 027 998 00074

Zone Industrielle Voie E - Zone Marron - BP 701 - 76370 Rouxmesnil Bouteilles · SIRET n° 130 027 998 00082

181, Quai Frissard - 76600 Le Havre · SIRET n° 130 027 998 00090

Tél. : 02 32 18 23 23 · Courriel : contact76@cma-normandie.fr · www.cma-normandie.fr

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020